



Remboursement loyer et taxe d'habitation

Par **elodie2403**, le **16/05/2010** à **10:34**

Bonjour,

j'ai vécu en couple avec un homme pendant deux ans. Nous ne vivons plus ensemble depuis presque deux ans maintenant.

Depuis notre séparation, il me harcèle de textos, de mails à fréquence variée toujours de manière sympathique dans le but de me récupérer.

Aujourd'hui il a compris que je ne reviendrais plus il emploie donc un ton plus menaçant pour me réclamer de l'argent. Il me demande de lui rembourser le montant des loyers qu'il a payé alors que nous vivions ensemble à l'époque et le remboursement de la taxe d'habitation de 2007, après plus de deux ans!

Dois je le rembourser pour ses frais alors que moi aussi j'ai payé ma part concernant le loyer.

J'avoue que je ne comprends pas sa démarche, il me dit qu'il va porter plainte contre moi mais au vue de quoi?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **aliren27**, le **17/05/2010** à **16:48**

Bonjour Elodie,

Vous n'avez RIEN à lui rembourser. Il est un peu "gonflé" !!!! je suppose que vous avez aussi participer à la bonne marche du couple en payant aussi (nourriture etc)
d'autre part, à quel nom est le bail de l'appartement ?
Pour la TH si seul son salaire est déclaré, c'est lui qui assume. Vous pouvez par pure gentillesse en réglé une partie si votre salaire rentrait en ligne de compte. Autrement RIEN; n'hésitez pas a revenir avec les renseignements demandes pour plus de précisions.

Cordialement

Aline